



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes du  
Caudrésis - Catésis

Séance du 11 décembre 2018 - 18h00

Délibération N°2018/104  
Date de convocation : 03 décembre 2018  
Nombre de conseillers en exercice : 74

L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre 2018 à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Saint Souplet, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

- Avesnes-Les-Aubert
- Bazuel
- Beaumont-en-Cis
- Beauvois-en-Cis
- Bertry
- Béthencourt
- Béwillers
- Boussières-en-Cis
- Briastre
- Busigny
- Carnières
- Catillon-sur-Sambre
- Cattenières
- Caudry
- Caulley
- Clary
- Dehéries
- Élincourt
- Estourmel
- Fontaine-au-Pire
- Haucourt-en-Cis
- Honnechy
- Inchy
- La Groise
- Le Cateau-Cambrésis
- Le Pommereuil
- Ligny-en-Cis
- Malincourt
- Maretz
- Maurois
- Mazinghien
- Montay
- Montigny-en-Cis
- Neuvilly
- Ors
- Quiévy
- Rejet-de-Beaulieu
- Reumont
- Saint-Aubert
- Saint-Benin
- Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
- Saint-Souplet-Escaufourt
- Saint-Vaast-en-Cis
- Troisvilles
- Villers-Outréaux
- Walincourt-Selvigny

**Etaient présents (48 titulaires - 4 suppléants) :**

Alexandre BASQUIN	Jean-Félix MACAREZ	Yannick HERBET
Virginie LE BERRIGAUD	Jacques OLIVIER	Nathalie GAVE
Pierre - Henri DUDANT	Jean-Pierre THIEULEUX	Christian PECQUEUX
Thierry WALEMME (S)	Francis LEBLON	Dominique LAMOURET
Frédéric BRICOUT	Denis COLLIN	Régine DHOLLANDE
Bernard POULAIN	Liliane RICHOMME	Francis STOCLET
Martine THUILLIEZ	Alain GOETGHELUCK	Odile SAUTIERE (S)
Gilles PELLETIER	Pierre LAUDE	Bernard PLET
Jean-Marc GOSSART (S)	Karine ELOIR	Charles BLANGIS
Laurent COULON	Annie DORLOT	Bruno MANNEL
Joseph MODARELLI	Serge SIMEON	Pascal FOULON
Janine TOURAINNE	Marc PLATEAU	Pascal COQUELLE
Michel HENNEQUART	Laurence RIBES	Michel GOUVART
Jacky DUMINY	Daniel BLAIRON	Augustine NOIRMAIN
Jean - Pierre RICHEZ	Daniel CATTIAUX	Véronique NICAISE
Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU	Mickael LANGRAND (S)
Pascal ROELS	Jean-Paul CAILLIEZ	Daniel FIEVET
Chantal WAYEMBERGE		

**Membres excusés (2) :**

Brigitte ROLAND BEC, Laurent LOIGNON

**Membres absents (11) :**

Denise LESAGE, Vincent WAXIN, Christian PAYEN, Alban BAJODEK, Jean - Claude GERARD, Jean - Louis CAUDRELIER, Marc DUFRENNE, Pascal LEVEQUE, Didier BLEUSE, Hubert DEJARDIN, Bertrand LEFEBVRE

**Membres ayant donné procuration (9) :**

Agnès BERANGER à Francis STOCLET, Didier BONIFACE à Bernard POULAIN, Pierre LEVEQUE à Martine THUILLIEZ, Anne - Sophie MERY - DUEZ à Frédéric BRICOUT, Brigitte PRUVOST à Liliane RICHOMME, Alain RIQUET à Régine DHOLLANDE, Sandrine TRIOUX à Denis COLLIN, Isabelle PIERRARD à Charles BLANGIS, Axelle DOERLER à Jean-Paul CAILLIEZ

Madame Karine ELOIR est élue secrétaire de séance.

**Objet : Cession camion nacelle à la Commune de Fontaine-au-Pire**

**Exposé :**

Monsieur le président informe que suite à l'acquisition d'un camion nacelle pour le service de l'éclairage public, le véhicule AL-033-KT n'a plus d'utilité dans le parc de véhicules de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis.

*Information comptable*

*Acquisition 2010 -durée d'amortissement 15 ans, Valeur Brut 74.429.47 € - VNC 34 734.75 €*

Il a été proposé une reprise du camion nacelle immatriculé AL-033-KT au prix de 15.000 euros par la société France Elévateur. (Entreprise adjudicatrice du marché d'acquisition du nouveau camion nacelle)

Cependant la commune de Fontaine - au - Pire membre de la communauté de communes du Caudrésis-Catésis souhaite faire l'acquisition de ce véhicule en l'état, pour un montant identique à savoir 15.000 €

Description du matériel repris :

	<b>Elévateur</b>	<b>Porteur</b>
<b>Marque</b>	France ELEVATEUR	Renault
<b>Modèle</b>	142 TPF	Master 125, PTAC 3.500 kg
<b>Utilisation</b>	2 892 Hrs	164.525 km
<b>Date de mise en circulation</b>	10/02/2010	

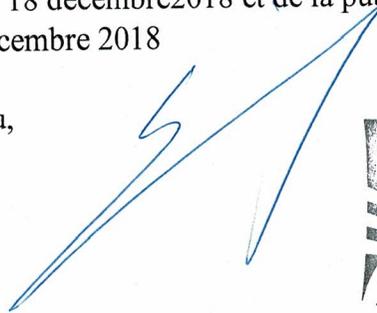
**Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil :**

- D'approuver la vente du camion nacelle au prix de 15.000 € net à la commune de Fontaine - au Pire.
- D'Autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 18 décembre 2018 et de la publication le 18  
décembre 2018

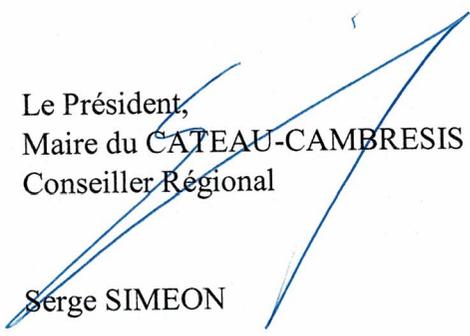
Vu,



Communauté de Communes du  
Caudrésis - Catésis

Pour expédition conforme  
Beauvois-en-Cis, le 18 décembre 2018

Le Président,  
Maire du CATEAU-CAMBRESIS  
Conseiller Régional

  
Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.